# **PLAFONDS DE RESSOURCES**

Les plafonds de ressources correspondent au montant de ressources à ne pas dépasser par le candidat à un logement pour y accéder. Découvrez sur cette page les principes et les montants.

# QUEL EST LE PRINCIPE DES PLAFONDS DE RESSOURCES ?

- Les logements sont construits grâce à des modes de financements spécifiques.
- En contrepartie de ces financements, les bailleurs et les gestionnaires de résidences doivent appliquer des plafonds de loyer ou de redevance, c'est-à-dire des montants maximums à ne pas dépasser pour la location des logements.
- Pour obtenir un logement, les personnes qui y accèdent doivent quant à elle ne pas dépasser certains plafonds de ressources. Votre revenu annuel, à une date donnée, ne doit ainsi pas dépasser un montant maximum.

## QUELLES SONT LES CATÉGORIES DE PLAFONDS APPLICABLES AUX LOGEMENTS DE L'ADEF ?

- La majorité des logements des résidences sociales et résidences jeunes sont concernés par des plafonds de ressources <u>PLAI</u>. Ils correspondent aux plafonds les plus faibles, pour des personnes rencontrant des difficultés économiques et sociales pour se loger.
- Une partie des logements de certaines résidences est toutefois concernée par des plafonds P.L.U.S., pour des personnes à revenus modestes. Les résidences qui comportent une partie de logements de catégorie <u>P.L.U.S.</u> sont celles d'Ivry-sur-Seine, Rueil-Malmaison et Aulnay-sous-Bois.
- Aucun plafond de ressources n'est applicable pour les foyers.

## **REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE**

Les revenus pris en compte sont calculés à partir du revenu fiscal de référence de l'année n-2 de toutes les personnes vivant au foyer. Le revenu fiscal de référence est inscrit sur l'avis d'imposition n-1.

Exemple:

Pour une demande de logement faite en 2024, il s'agit des revenus fiscaux de référence pour 2022, inscrits sur l'avis d'imposition de 2023.

**QUELS SONT LES PLAFONDS DE RESSOURCES PLAI APPLICABLES?** 

#### **Plafonds PLAI**

## Plafonds 2024

SITUATIONS DANS LE LOGEMENT	PARIS ET COMMUNES LIMITROPHES (EN €)	AUTRES COMMUNES DE L'ILE- DE-FRANCE (EN €)
1 personne seule	14 329	14 329
2 personnes ne comportant aucune pers. à charge à l'exclusion des jeunes ménages ou 1 personne seule en situation de handicap	23 355	23 355
3 personnes ou 1 personne seule avec 1 pers. à charge		

# Adresse de la page : <a href="https://www.adef-habitat.fr/comment-acceder-a-nos-residences/connaitre-les-conditions-dacces/plafonds-de-ressources/">https://www.adef-habitat.fr/comment-acceder-a-nos-residences/connaitre-les-conditions-dacces/plafonds-de-ressources/</a>

ou jeune ménage sans personne à charge ou 2 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	30 614	28 074
4 personnes ou 1 personne seule avec 2 pers. à charge ou 3 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	33 511	30 824

# **Plafonds PLUS**

#### Plafonds 2024

SITUATIONS DANS LE LOGEMENT	PARIS ET COMMUNES LIMITROPHES (EN €)	AUTRES COMMUNES DE L'ILE- DE-FRANCE (EN €)
1 personne seule	26 044	26 044
2 personnes ne comportant aucune pers. à charge à l'exclusion des jeunes ménages ou 1 personne seule en situation de handicap	38 925	38 925
3 personnes ou 1 personne seule avec 1 pers. à charge ou jeune ménage sans personne à charge ou 2 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	51 025	46 789
4 personnes ou 1 personne seule avec 2 pers. à charge ou 3 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	60 921	56 046



19/21 RUE BAUDIN 94207 - IVRY-SUR-SEINE CEDEX